

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2014

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 960 SEANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre BÉDIER, Président.*

*M. Ismaïla WANE, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents :* Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Joël Loison, Jean-Philippe Mallé, Jeanine Mary, Philippe Pivert, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Maurice Solignac, André Sylvestre, Yves Vandewalle, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

*Excusés :* Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Olivier Lebrun), Joël Desjardins (pouvoir à Jean-François Bel), Maryse Di Bernardo, Fanny Ervera, Pierre Lequiller (pouvoir à Ghislain Fournier), Daniel Level (pouvoir à Jean-François Raynal), Karl Olive (pouvoir à Olivier de La Faire), Hervé Planchenault (pouvoir à Laurent Richard), Alain Schmitz (pouvoir à Pierre Bédier), Philippe Tautou (pouvoir à Alexandre Joly), Joël Tissier (pouvoir à François Deligné).

### ***Communications de Monsieur le Président du Conseil général***

M. LE PRÉSIDENT – Je salue les élèves du Conseil Municipal des Enfants de Magnanville, dans le très beau canton de Mantes-La-Ville, qui assistent ce jour à la séance publique. Ces élèves iront ensuite en salle du Conseil des Ministres afin de rencontrer leur actuel conseiller général, André Sylvestre. Je leur souhaite la bienvenue et les félicite.

Comme je vous l'avais indiqué, je m'excuse d'avoir avancé la séance du vendredi au jeudi, mais une réunion importante aura lieu demain concernant Paris Métropole. Ce changement peut expliquer l'absence de certains de nos collègues, qui avaient pris d'autres engagements.

Vous avez trouvé sur table la communication des marchés à procédure adaptée (annexée au CRA), ainsi qu'un portrait des logements en 2014 dans les Yvelines, que je vous engage à lire.

En termes de rappels de calendrier, la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 13 février 2015. Nous n'en aurons pas d'autre avant les élections du mois de mars. Une réunion de la Commission permanente aura par ailleurs lieu le 6 février.

Deux comptes rendus analytiques n°958 et n°959 sont soumis à votre approbation.

*Les comptes rendus analytiques n°958 et n°959 sont adoptés à l'unanimité sans observation.*

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de débiter notre séance par l'examen de rapports de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales rapportés par notre collègue Pierre Fond.

### ***Personnes âgées ou handicapées. Remises gracieuses de dettes***

PIERRE FOND, *rapporteur* – Merci Monsieur le Président. Cette délibération concerne des demandes de remises gracieuses de dettes pour des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap à domicile, de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile et de l'hébergement des personnes âgées au titre de l'aide sociale. Nous avons reçu six demandes pour 25 562 euros. Les demandes concernent du trop-perçu après décès, du trop-perçu suite au cumul de prestations différentes, du trop-perçu suite à une hospitalisation, ainsi qu'un dernier dossier d'obligations alimentaires, où l'un des obligés s'était engagé à verser une somme de 56 euros pour un de ses parents, cette dette n'ayant pas été honorée. La délibération a pour objet de rejeter l'ensemble de ces demandes de remises gracieuses et de procéder au recouvrement des sommes dues.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis sur cette proposition un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4670 à l'unanimité.*

### ***Politique d'insertion. Création d'un groupement d'intérêt public (GPI). Agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département***

PIERRE FOND, *rapporteur* – Cette délibération est importante. Elle concerne la politique d'insertion, de traitement du RSA, de retour vers l'emploi, et est par définition une politique partenariale. Elle concerne au premier rang trois acteurs principaux : l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département, auxquels s'ajoutent d'autres partenaires importants tels que Pôle Emploi et la Région, voire des communes ou des partenaires privés, qui visent à s'assurer du fonctionnement de ces politiques. Dans cette délibération, le Département propose de se doter d'un outil nouveau, à savoir une agence départementale d'insertion des Yvelines. La délibération a pour but de valider la convention constitutive du groupe mandataire et public qui portera cette agence. Sa mission est de contribuer, par ses actions, au développement de nouvelles solutions de mise en activité des bénéficiaires du RSA, de favoriser l'innovation sociale en proposant deux nouveaux modes d'insertion, de recueillir les données statistiques des différents acteurs afin de développer un système d'information commun sur les champs de l'insertion professionnelle, et de développer un système de gestion et d'évaluation commun à l'ensemble des partenaires. La particularité de cette structure réside dans le fait que tous les partenaires y sont parties prenantes. La convention prévoit un mode de fonctionnement interne, avec une assemblée générale, un président et un conseil d'administration.

Eu égard à la délibération déposée, il est proposé, par amendement une modification qui porte sur la participation de chacun. L'assemblée générale compte ainsi quatre collègues. Le Département aura 55 % des voix, l'Etat 25 %, les acteurs publics 10 % et les acteurs privés 10 % également. Par ailleurs, les personnels permanents seront mis à disposition de l'agence départementale pour en assurer le fonctionnement.

Ce nouvel outil très innovant devrait améliorer notre performance dans ce domaine. En effet, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de plus en plus, fruit de la situation économique nationale. Ils sont aujourd'hui plus de 21 000 dans le département des Yvelines. Ce coût financier pèse notamment sur le département. Les budgets départementaux en illustreront bientôt l'évolution. Il est donc très intéressant pour le Département de pouvoir mettre en place cet outil partenarial.

Sur ce projet la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à la majorité, avec une abstention de vote – la Commission des Finances et des Affaires générales quant à elle a émis un avis favorable unanime.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Fond. Vous avez tout à fait raison de souligner l'importance de l'accroissement du nombre de bénéficiaires du RSA, qui est de 36 % en cinq ans, et qui nous obligera, dans le budget 2015, à accroître notre ligne budgétaire de 25 millions d'euros. Je rappelle que nous avons, sous la contrainte, décidé d'accroître les droits de mutation. Cet accroissement doit nous rapporter 38 millions d'euros. Vous constaterez que par le seul jeu de cette explosion des attributaires du RSA, les deux tiers des marges de manœuvre fiscales que nous avons créées sont déjà consommées.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

MICHEL VIGNIER – Nous ne sommes pas opposés à la création de cette structure, qui a le mérite de coupler les élus et les partenaires. Toutefois, l'insertion est une compétence obligatoire du Département, comme l'a souligné Monsieur le Président. Or la création d'un GIP modifie la représentativité des élus du Conseil général. Sur ce point, je trouve anormal que la Commission soit totalement exclue du GIP, qui devient composé de conseillers nommés et choisis par le Président. Dans la mesure où il s'agit d'une compétence obligatoire, il serait souhaitable que l'ensemble des membres de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et, qui sont à la fois des représentants des groupes de droite et de gauche, soit représenté, afin de conserver la notion de représentation des élus dans la compétence obligatoire que représente l'insertion. L'ensemble de la Commission peut-il être intégré à ce groupe de gouvernance ?

M. LE PRESIDENT – Combien de titulaires la commission compte-t-elle ?

MICHEL VIGNIER – Ils sont au nombre de sept.

M. LE PRESIDENT – Dans ce cas, le conseil d'administration comportera quinze membres.

GHISLAIN FOURNIER – Lors de la Commission, il a été proposé soit de modifier le pourcentage et d'inclure tous les membres de la Commission, ce qui pourrait être problématique, les pourcentages étant arrêtés en proportion d'autres représentants, soit de s'assurer que les représentants du Conseil général soient issus de la Commission.

M. LE PRESIDENT – Je vous affirme d'abord que l'opposition sera représentée. N'ayez pas d'inquiétude sur ce point. Nous étudierons le nombre d'administrateurs devant être présents au titre du Conseil Général. Pour les raisons qu'indique Ghislain Fournier, je souhaite que nous ne fassions pas exploser le nombre de participants au conseil d'administration. Par un jeu de titulaires et de suppléants, en veillant à la représentation de l'opposition et de l'administration, je vous proposerai, à la séance de février, un amendement portant sur la composition.

MICHEL VIGNIER – Je note votre intention, mais j’espère que nous n’y serons pas présents à simple titre de suppléants.

M. LE PRESIDENT – L’opposition sera minoritaire, mais à titre de titulaire. Elle disposera donc d’au moins un siège. Cela vaut toutefois pour la présente opposition, et non nécessairement pour la prochaine. Je dois en outre étudier les souhaits de la Commission des Affaires économiques, que la thématique de l’insertion concerne également. Je vous formulerai donc une proposition, en février, en vue d’un Conseil d’Administration agrandi, mais qui reste plus proche de ce qu’il doit être.

PIERRE FOND – Il me paraît nécessaire de trouver un juste équilibre entre la Commission et ses représentants. Cette agence fait toutefois intervenir d’autres partenaires, qui ne sont pas des élus.

M. LE PRESIDENT – Merci pour ces précisions. Monsieur Pascal, qui prendra la direction de l’agence d’insertion, est chargé de me proposer une composition de conseil d’administration après avoir rencontré le président de la quatrième Commission, le président de la Commission des Affaires économiques et l’opposition, qui délègue, je l’imagine, ses pouvoirs à Michel Vignier.

MICHEL VIGNIER – Dans ces conditions, nous voterons favorablement.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4701 à l’unanimité.*

***Politique d’insertion. Subvention à l’association « L’Ecole de la deuxième chance »***

PIERRE FOND, *rapporteur* – L’association « L’Ecole de la deuxième chance », qui existe sur l’ensemble du territoire français, a pour objectif d’offrir une deuxième chance à des jeunes entre 18 et 25 ans sortis de l’école sans diplôme, qualification ni emploi, afin qu’ils suivent une formation leur permettant de déboucher sur un emploi. Dans le département des Yvelines, 300 jeunes ainsi que 32 salariés sont concernés. L’association a trois sites : Saint-Quentin-en-Yvelines, Les Mureaux et Mantes-en-Yvelines. En termes de taux de succès, deux tiers des sortants trouvent une voie vers l’emploi ou vers une formation professionnelle qualifiante. La délibération a pour objet, en lien avec la création de l’agence départementale, de verser une subvention exceptionnelle à l’association de 100 000 euros. La convention qui par amendement doit être annexée à la délibération vous a été distribuée sur table. Elle permettra le versement de la subvention.

Sur ce dossier, la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Fond. Il s’agit d’une première et dernière subvention. Nous n’avons en effet pas vocation à en financer la totalité. Nous acceptons de procéder à ce financement exceptionnel en raison du grand péril auquel l’association fait face, dans la mesure où ses financeurs se désengagent et où elle est très perturbée par les constitutions des nouvelles intercommunalités, en particulier en Vallée de Seine. Nous n’avons cependant pas vocation à financer de manière récurrente l’Ecole de la deuxième chance.

MICHEL VIGNIER – Merci de fournir cet effort. Il s’agit d’un dispositif particulièrement intéressant. Nous devons l’aider, mais avoir l’exigence d’une réorganisation complète et d’une révision des statuts et des profils de postes. Si cette association est très positive pour les jeunes qui en bénéficient, une réorganisation sévère est nécessaire, sauf à devoir nous solliciter à nouveau.

M. LE PRESIDENT – Je partage votre diagnostic, que j’élargis à d’autres structures. En l’espèce, nous n’avons pas vocation à être chefs de file. J’invite ceux qui connaissent les dirigeants de l’association à leur faire part de ces remarques de bon sens.

PIERRE FOND – Nous pouvons à ce titre rappeler la répartition des compétences entre les collectivités territoriales. La thématique de la formation est en effet une compétence de la Région, qui doit exercer la totalité de ses compétences dans ce domaine. L’Etat a lui aussi un rôle en la matière. Nous pouvons d’autant plus remercier le Département pour son intervention, qui a vocation à pallier les insuffisances des deux précédentes collectivités.

M. LE PRESIDENT – Merci de cette remarque tout à fait fondée.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4703 à l’unanimité, à laquelle, par amendement, a été annexée la convention distribuée sur table en séance.*

### ***Modalités d’ouverture des crédits 2015***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Cette délibération concerne les modalités d’ouverture des crédits pour 2015, étant entendu que le budget du Département ne sera voté qu’au cours du premier trimestre 2015. Les modalités d’exécution de nos missions durant cette phase intermédiaire doivent donc être définies. Il est notamment question d’engagements de crédits sur les frais de fonctionnement, sur les dépenses d’investissement, ou de fixation du taux directeur à un plafond de 1 % pour les établissements sociaux et médicosociaux tarifés par le Conseil Général. La Commission des Finances et des Affaires générales a approuvé la délibération à la majorité, avec une abstention de vote

ANDRE SYLVESTRE – La gauche s’abstiendra sur ce point.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4616 à la majorité, les membres du groupe des élus de gauche s’abstenant de voter.*

### ***Adhésion au contrat-groupe d’assurance statutaire du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne***

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Monsieur le Président, mes chers collègues, nous vous proposons d’adhérer, avec le CIG, en ce qui concerne le contrat d’assurance de notre personnel, à un contrat avec l’assureur SOFCAP, négocié par le CIG. SOFCAP nous propose un taux d’assurance légèrement plus élevé que le taux actuellement pratiqué, puisqu’il s’élèvera à 0,70 % en termes de montant. Ce taux, toutefois, couvre la totalité de nos possibilités ainsi que notre sinistralité, qui a été particulièrement mauvaise ces temps-ci. En effet, nos remboursements sont quasiment le double de la cotisation que nous versons. Lors d’une prochaine négociation, les assureurs auraient tenu compte de cette sinistralité. Le montant qui vous est proposé ainsi que la participation aux frais du CIG étant particulièrement faibles, nous vous proposons cette solution dans un but de mutualisation des risques. La Commission des Finances et des Affaires générales s’est prononcée par un avis favorable à l’unanimité.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4618 à l’unanimité.*

**1) - Garantie d'emprunt en faveur de la SA HLM Domaxis pour une opération de démolition-construction de 77 logements à Ecquevilly. 2) - Modification de la garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM OSICA pour une opération de logements à Fontenay-Le-Fleury. 3) - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM ICF La Sablière pour une opération de construction de logements à Sartrouville. 4) - Garantie d'emprunt en faveur de la SIEMP pour une opération de construction de 5 logement à La Celle-Saint-Cloud. 5) - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM DOMNIS pour une opération de 53 logements à Maisons-Laffitte. 6) - Garantie d'emprunt en faveur de la société d'HLM VILOGIA pour une opération d'acquisition de 45 logements à Maisons-Laffitte. 7) - Garantie d'emprunt en faveur de l'association FREHA pour une opération de construction de 4 logements à Vicq**

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Je vais vous présenter une série de sept délibérations.

M. LE PRESIDENT – Si vous le voulez bien, je vous propose de procéder à un rapport global et synthétique.

LAURENT RICHARD – Les sept délibérations concernent des garanties d'emprunts que nous souhaitons accorder afin de faciliter la construction de logements sociaux en Yvelines, dans diverses communes. Pour la quasi-totalité d'entre elles, il s'agit de garanties données à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 50 % des emprunts concernés.

Pour la première opération, il s'agit de garantir quatre emprunts, pour un total de 7,750 millions d'euros à la SA HLM Domaxis pour 77 logements à Ecquevilly. En contrepartie, nous obtenons généralement 10 % de droits d'attribution de ces logements, huit en l'occurrence.

La délibération suivante concerne la SA HLM OSICA, qui construit 35 logements à Fontenay-le-Fleury. Nous garantissons en l'espèce deux prêts représentant 4 millions d'euros. Dans tous les cas, le service financier du Département nous confirme la solvabilité de ces organismes, afin de garantir raisonnablement les emprunts qu'ils sollicitent.

La troisième délibération concerne l'office HLM ICF La Sablière pour la construction de dix logements à Sartrouville. Nous garantissons deux emprunts pour un montant de 1,682 million d'euros. Nous obtenons en contrepartie un logement. Je rappelle que ces logements sont attribués aux agents du Département.

La délibération suivante concerne la société SIEMP, un office de HLM parisien qui construit 52 logements à La Celle-Saint-Cloud. Quatre emprunts sont garantis pour 5,7 millions d'euros et un droit d'attribution est obtenu pour cinq logements.

L'opération suivante est réalisée par la SA HLM DOMNIS, pour la construction de 55 logements à Maisons-Laffitte. Elle nous sollicite pour cautionner 50 % de deux prêts représentant un montant total de 3,943 millions d'euros, qui se traduira par un droit d'attribution sur six logements.

La délibération suivante vise 45 logements sociaux à Maisons-Laffitte pour 14,550 millions d'euros (soit 88 % de l'investissement total de 7,6 millions d'euros). Nous obtenons un droit d'attribution pour cinq logements.

Enfin, une opération de quatre logements sociaux a lieu à Vicq, en milieu rural. Elle est assurée par l'association FREHA, qui ne nous sollicite que pour 125 000 euros. Nous accordons donc, dans le cas présent, 100 % de garanties et n'exigeons pas de contrepartie.

Le total s'élève à 277 logements et à un droit d'attribution de 29 logements dans les diverses villes précitées.

Sur ces 7 dossiers, la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable unanime.

*Le Conseil Général adopte les délibérations n°1-4655, 1-4656, 1-4657, 1-4658, 1-4659, 1-4662 et 1-4663 à l'unanimité.*

### ***Adaptation des moyens : suppression d'emplois***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Cette délibération concerne des suppressions de postes ayant vocation à toiler notre tableau des effectifs. Il s'agit de postes soit vacants, soit occupés, étant entendu que nous avons redéployé le personnel dans le cadre d'une réorganisation des services. Les deux premières suppressions font suite à la fermeture de l'Ecole départementale de puériculture, les cinq suivantes concernent la réorganisation des services de communication du Département regroupant la communication interne et la communication externe dans une seule entité, et les sept suivantes la direction des services d'information, pour des postes vacants. 14 postes sont au total supprimés du tableau des effectifs.

Sur ce dossier, la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à la majorité avec une abstention de vote.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4669 à la majorité, avec abstention de vote des membres du groupe des élus de gauche.*

### ***Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables***

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Il s'agit d'un dossier récurrent et représenté chaque année. L'année dernière, nous n'avions pas pu le présenter, ce qui peut expliquer le montant légèrement supérieur aux autres années. En excluant ce phénomène, nous sommes dans la moyenne habituelle. C'est la raison pour laquelle nous avons inscrit des montants de crédits à hauteur d'un million d'euros et que ceux-ci ne sont proposés, dans ce rapport, qu'à hauteur de 665 000 euros. La plus forte somme concerne Dreux Bâtiment Multiservices, pour la somme de 63 000 euros. Un titre de recettes avait été émis à l'ordre de cette société, qui était déjà défaillante et qui est aujourd'hui en liquidation judiciaire. Il s'agit donc d'une annulation de pénalité. Une question avait par ailleurs été soulevée en commission des Finances, concernant la somme de 399 euros correspondant à une personne disparue, Gordon Ramsay, au Trianon. La somme a été payée au Trianon ; il s'agit d'un mauvais libellé.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4682 à l'unanimité.*

## ***Modification des résultats du compte administratif 2013 de la Maison de l'Enfance des Yvelines***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Nous avons délibéré, en juillet 2014, sur la reprise du résultat du budget annexe de la Maison de l'Enfance des Yvelines. Nous n'avions repris que le résultat de l'année 2013 au budget supplémentaire, soit 10 657 euros. Or nous aurions dû reprendre également le report des exercices antérieurs, correspondant à 44 000 euros. Il s'agit donc d'une simple correction. La reprise du résultat de fonctionnement doit ainsi être portée à 54 777 euros.

Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4684 à l'unanimité.*

## ***Bonification du taux de subvention des contrats départementaux. Communes bénéficiaires au titre de l'exercice 2015***

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Il s'agit de la bonification traditionnelle, établie en 1995, et qui permet à certaines communes d'obtenir cinq points supplémentaires lorsqu'elles sont considérées comme défavorisées. Les critères restent inchangés, et nous vous proposons de le reconduire : taux communal de logements sociaux supérieur à 50 %, et, s'il est compris entre 20 et 50 %, potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne départementale minorée de 10 %. Nous vous proposons ainsi la liste reconduite des 21 communes éligibles à la bonification. La Commission des Finances et des Affaires générales a approuvé cette délibération à l'unanimité.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4693 à l'unanimité.*

## ***Garantie d'emprunt en faveur de la SA HLM France Habitation pour une opération de réhabilitation lourde de la cité du Petit Bois, composée de 380 logements à Carrières-sur-Seine***

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Cette garantie d'emprunt a ceci de spécifique qu'elle garantit la réhabilitation lourde de 380 logements à Carrières-sur-Seine. Elle représente neuf prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un total de 8,137 millions d'euros. La contrepartie de la garantie à 50 % de ces emprunts sera l'attribution d'un droit d'attribution de 38 logements. La Commission des Finances et des Affaires générales s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4697 à l'unanimité.*

## ***Demande d'une « subvention globale » du Fonds Social Européen (FSE) et stratégie européenne du Département***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Il s'agit d'une demande de subvention globale pour le FSE. La modification des modalités d'attribution du FSE a été décidée par le Premier ministre. Au niveau national, le FSE est géré en partie par les régions et en partie par les départements. Nous avons déjà adopté une délibération autorisant le Département à postuler pour cette attribution du FSE, afin de coordonner davantage le dispositif et de réduire le nombre d'organismes intermédiaires, qui s'opposait jusqu'à présent à une bonne performance des fonds en question. En tant que Département, nous sommes attributaires d'une enveloppe de FSE d'un montant de 16,345 millions d'euros pour la période 2014-2020. Cette enveloppe intègre une enveloppe destinée à la communauté



d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines, pour son plan local d'insertion. Nous organisons nos services en une cellule Europe, au sein du Conseil Général, afin de travailler sur la recherche d'autres subventions et d'optimiser les fonds européens.

Un amendement qui est soumis, précise par ailleurs les montants en question. Deux périodes de programmation sont distinguées : 2015-2017 et 2017-2020.

La deuxième délibération, dans le même rapport, concerne notre démission d'Ile-de-France Europe, une association à laquelle nous avons adhéré en 2012. Nous considérons en effet que la diffusion d'informations via cette association n'a pas été suffisamment adaptée pour répondre à nos objectifs et besoins opérationnels. Nous avons donc décidé de payer notre cotisation au titre de l'année 2014, qui s'élève à 68 000 euros. Nous démissionnerons de l'association en 2015 pour gérer ces éléments en interne. La Commission des Finances et des Affaires générales s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ces deux délibérations.

*L'amendement de la première délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité*

*Le Conseil Général adopte les deux délibérations du dossier I-4700 à l'unanimité.*

#### ***Attribution de frais de représentation aux agents occupant un emploi fonctionnel***

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Le dossier porte sur les attributions de frais de représentation supportés par les agents de la Direction générale des Services. Il s'agit plus exactement d'un changement de méthode de remboursement des frais concernant ces dépenses, ou, si cela s'avérait impératif, de la création d'une enveloppe budgétaire limitative. Les montants restent inchangés par rapport à la méthode de paiement précédemment appliquée. La Commission des Finances et des Affaires générales s'est prononcée favorablement à la majorité, avec une abstention de vote.

*Le Conseil Général adopte la délibération I-4704 à la majorité, les membres du groupe des élus de gauche s'abstenant de voter.*

#### ***Route départementale 177 à Ablis. Aliénation à titre onéreux d'une parcelle départementale et constitution d'une servitude de passage***

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – En 1995, une convention d'occupation à titre gracieux et précaire avait été signée. Ces installations de base étant pérennes, nous vous proposons d'en céder l'emprise à Gaz de France. Il s'agit d'une part d'une parcelle de 293 m<sup>2</sup>. D'autre part, pour la seconde parcelle, il est proposé d'établir une convention de servitude de passage. L'indemnité totale s'élève à 9 000 euros. La Commission Equipement s'est prononcée par un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4525 à l'unanimité.*

***Déclassement du domaine public départemental de certains tronçons de la RD 20 et de la RD61 à Houdan en vue de leur classement dans la voirie communale. Classement de certaines voies communales dans le domaine public départemental : rue des Remparts, rue du Clos de l'Ecru et section ouest de la rue des Vignes***

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – La traversée d'Houdan étant aujourd'hui complexe, un nouvel itinéraire a été constitué. Le nouvel itinéraire induit des frais inhérents au Département, qui se traduisent par une participation de 171 000 euros. La Commission Equipement a approuvé cette délibération à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4577 à l'unanimité.*

***Transfert de propriété des collèges appartenant à l'Etat à Saint-Germain-en-Laye et Versailles***

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'organiser le transfert de propriété de trois collèges publics des communes de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles au profit des Yvelines. Il s'agit des collèges « Claude Debussy » et « Marcel Roby » à Saint-Germain-en-Laye ainsi que du collège « Jean-Philippe Rameau » à Versailles.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4598 à l'unanimité.*

***Aide départementale à la création de lignes régulières de transport public routier de voyageurs. Aide incitative au titre des déficits d'exploitation 2013***

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Il s'agit de demander à l'Assemblée départementale de voter des crédits à hauteur de 75 267 euros dans le cadre de l'aide départementale à la création de lignes régulières de transport public routier de voyageurs au titre des déficits d'exploitation 2013. L'aide dégressive du Conseil Général des Yvelines concerne d'abord la communauté d'agglomérations de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la création de la ligne 466, qui relie la gare au Technocentre. Cet aide s'établit à 59 000 euros. Elle concerne en outre la commune de Mareil-Marly pour la création de la ligne R5, qui relie la gare de Mareil-Marly à celle de Saint-Germain-en-Laye. L'aide départementale s'élève à 17 000 euros. Le montant total atteint 75 267 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4601 à l'unanimité.*

***Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. 3<sup>ème</sup> répartition 2014***

JOSETTE JEAN, *rapporteur* – Il vous est proposé une troisième répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière de l'exercice 2014. Il s'agit de subventions à la commune de Bullion pour la construction d'un abri rue Saint-Vincent, ainsi, pour Chevreuse, que d'une

installation de deux radars pédagogiques rue de Dampierre et rue de Rambouillet. Les montants des subventions s'élèvent respectivement à 8 320 euros et 3 650 euros.

La Commission Equipement a émis un avis favorable unanime.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4611 à l'unanimité.*

### ***Appel à projets relatif au domaine départemental des Bréviaires***

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Ce sujet avait déjà été évoqué devant cette Assemblée. Conformément au calendrier indiqué, nous proposons aujourd'hui l'adoption du cahier des charges inhérent à ce dossier. Le Département a acquis la propriété du domaine des Bréviaires en 1973. Il était alors mis à disposition à titre gratuit aux Haras nationaux. En 2009-2010, le Département a repris la gestion du site en recouvrant les droits et obligations du propriétaire. La contrepartie était une location à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Le montant du loyer s'élevait à 54 241 euros pour l'année 2014. Aujourd'hui, le Département souhaite adopter un autre mode de gestion sur ce site, tout en préservant l'identité de ce domaine historiquement dédié au cheval. Cette décision vise en outre à maximiser sa contribution au développement économique de l'activité du sud Yvelines. La rédaction du cahier des charges répond à ce titre à plusieurs critères. Un calendrier confirme, au début de l'été 2015, la possibilité de choisir le repreneur du domaine sous des formes explicitées dans le cahier des charges. Jusqu'à la fin du mois de février, suite à l'appel à publicité, les candidats pourront ainsi répondre à l'offre. Une commission permettra enfin de travailler sur ce sujet et de préparer les travaux de l'assemblée délibérante. Le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

JEAN-PHILIPPE MALLE – Nous nous abstenons sur ce dossier, qui n'a pas réellement été traité en commission Equipement. Un avis favorable à l'unanimité n'a donc pu être rendu. Par ailleurs, l'autre politique évoquée par le rapport semble floue.

CHRISTINE BOUTIN – Je demande au groupe socialiste et à l'unanimité des conseillers généraux des Yvelines de réfléchir à leur position. Il s'agit en effet d'un dossier très important. Je comprends les interrogations soulevées par Jean-Philippe Malle, mais lui donne ma garantie. Je me suis fortement investie sur ce dossier, et je remercie le Président du Conseil général de nous avoir proposé cette délibération, qui répond en tous points à nos objectifs. Il n'y a selon moi aucun flou. Je me porte donc caution de l'intérêt de ce rapport. Je juge important que le vote soit à l'unanimité.

PHILIPPE BRILLAULT – Je trouve cet appel à projets très favorable. Quel serait le statut juridique du preneur ?

M. LE PRÉSIDENT – Nous devons examiner plusieurs types de propositions. Nous enfermer dans un mode de gestion et des conditions spécifiques pourrait mettre à mal notre appel à projets. Je prends l'engagement que la commission soit constituée par des élus territoriaux. Le Président de l'intercommunalité, Jean-Frédéric Poisson, m'avait alerté quant à l'importance de ce dossier pour l'image et le développement territorial du sud Yvelines. Les élus impliqués dans la gestion de nos équipements et l'opposition y seront également associés. Dans la situation budgétaire qui est la nôtre, nous sommes contraints de nous concentrer sur nos métiers, à savoir le social et l'aménagement du territoire. Nous entendons, à travers cet appel à projets, permettre à ce site de

conserver une mission publique. Nous ne savons toutefois pas si le repreneur sera une société, un particulier, une association, etc.

PHILIPPE BRILLAULT – Ma question s’adressait surtout aux possibles repreneurs, dans leur capacité à répondre. Toute proposition est-elle ouverte ?

M. LE PRESIDENT – Absolument.

PHILIPPE BRILLAULT – Je vous remercie.

JACQUES SAINT-AMAUX – Madame Boutin, nous vous croyons et vous faisons confiance. Toutefois, nous nous laissons le temps de voir le projet progresser avant de nous prononcer. Je propose donc que nous nous abstenions.

YVES VANDEWALLE – Pour appuyer les propos de Christine Boutin, vous aviez envisagé un temps de vendre le haras. Je pense que les acteurs locaux ont un certain nombre d’idées en ce qui concerne le développement du site. Cet appel à projets me paraît être une bonne idée pour faire émerger un projet pour l’ensemble du site, permettant au Conseil Général de ne pas en supporter la charge et de laisser vivre ce site, qui sera un pôle fédérateur autour du cheval dans le sud.

M. LE PRESIDENT – Je précise que les collectivités peuvent également répondre à l’appel à projets.

JEANINE MARY – Je voterai favorablement. Je juge ce projet judicieux ; il permet à chacun de proposer le mode juridique de son choix et d’en prendre la responsabilité.

CHRISTINE BOUTIN – Je remercie les conseillers généraux qui ont permis l’adoption de ce dossier.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4646 à la majorité .Abstention de vote des membres du groupe des élus de gauche.*

***Tramway guidé sur pneus Châtillon-Vélizy Viroflay. Section de surface. Protocole transactionnel avec le groupement d’entreprises Chantiers modernes constructions/Eurovia IDF. Marché N° 2009-1074***

JEAN-PHILIPPE MALLE, *rapporteur* – Deux votes vous sont proposés, portant respectivement sur une délibération et un amendement. La délibération concerne d’abord un protocole transactionnel entre le Département et le groupement d’entreprises Chantiers modernes constructions/Eurovia au sujet du tramway guidé sur pneus Châtillon-Vélizy-Viroflay, section de surface. Il est proposé d’ouvrir les crédits à hauteur de 1,245 million d’euros pour ce protocole transactionnel. Un conflit entre le Département et le groupement a abouti à un courrier du 9 mai 2014, par lequel le groupement a refusé de signer le décompte général. *In fine*, les deux parties ont consenti à des concessions réciproques afin de mettre un terme aux différents encours. Le protocole introduit une augmentation du montant du marché et de son avenant n° 2 signé par le Département de 2,127 millions d’euros hors taxes. Le projet de délibération a fait l’objet d’un avis favorable unanime de la Commission Equipement.

M. LE PRESIDENT – Le tramway a été inauguré samedi. Quels en sont les retours ?

JOEL LOISON – Il est très fréquenté. La partie Châtillon-Vélizy, notamment, était proche de la saturation le week-end dernier. Il s'agit de l'aboutissement de vingt ans d'études, de négociations et de travaux.

M. LE PRESIDENT – Nous nous attendons effectivement à une saturation très rapide ainsi qu'à la nécessité d'accroître rapidement le nombre de rames.

OLIVIER LEBRUN – Les ouvriers sont encore présents sur la section de Viroflay. Le chantier évolue très bien. Les gares souterraines seront très belles. Elles sont certainement très attendues par les Véliziens et les Viroflaysiens. Nous devons rapidement arriver à une utilisation très dense de ce moyen de transport. 15 à 18 mois de travaux sont encore à prévoir avant cela.

M. LE PRESIDENT – Pour la zone d'activité de Vélizy, Viroflay est indispensable. Il s'agit en effet de la connexion en gare parisienne.

OLIVIER LEBRUN – Pour rappel, nous avons estimé que 60 % du trafic vélizien proviendrait de Viroflay.

M. LE PRESIDENT – L'inauguration s'est très bien déroulée, en présence des pères de cette création. Ce projet prouve qu'un certain consensus est nécessaire sur ces questions d'aménagement, qui doivent être portées par plusieurs générations d'élus.

FRANCOIS DELIGNE – Je salue l'investissement de Joël Loison sur ce dossier.

JEAN-PHILIPPE MALLE – L'amendement concerne quant à lui deux articles du protocole et induit un changement minime de deux sommes. Un article porte sur la dépollution pyrotechnique, inscrite à hauteur de 719 204 euros hors taxes dans le protocole. Le montant est en réalité de 687 502 euros. La deuxième modification concerne les interventions de dépollution pyrotechnique. La somme de 35 136,19 euros hors taxes avait été inscrite. Il s'agit en réalité de 35 136,69 euros hors taxes.

*L'amendement à la délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4647 ainsi amendée à l'unanimité.*

### ***Préfecture des Yvelines. Convention relative à la participation financière du Département à la rénovation du plafond du grand salon de la Préfecture***

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Cette délibération propose à l'Assemblée Départementale de participer à hauteur de 50 % aux travaux prévus, à savoir pour 25 000 euros TTC, suite à la convention passée avec la Préfecture. Pour rappel, le Département est propriétaire de l'ensemble de ces bâtiments, mais la Préfecture, si elle y est logée à titre gracieux, doit participer à l'entretien desdits bâtiments. La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4692 à l'unanimité.*

## *Plan Yvelines Seine. Croisières Pédagogiques. Année scolaire 2014/2015*

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – L'objet de ce rapport est de soumettre à votre approbation la reconduction, pour l'année scolaire 2014-2015, de l'opération « Croisières Pédagogiques sur la Seine », dont l'organisation et l'animation sont assurées par l'association « Les Compagnons des jours heureux », située à Saint-Germain-en-Laye. L'encadrement étant rigoureux, il est proposé de limiter notre intervention et de fixer la contribution départementale à 10 000 euros pour la prise en charge de 20 classes retenues au sein des collèges publics et privés sous contrat d'association. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4603 à l'unanimité.*

### ***Aide à la résidence territoriale d'artiste***

ALEXANDRE JOLY, *suppléant* PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Il est proposé d'aider six projets pour un montant de 60 205 euros. Il est au préalable proposé d'amender la modalité de conventionnement, en allégeant la partie administrative et en remplaçant les conventionnements multipartites par un conventionnement bipartite, ainsi qu'en s'assurant de l'accueil qui sera fait aux partenaires dans ce projet de résidence territoriale. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4613 à l'unanimité.*

### ***Aide exceptionnelle pour la réalisation d'un diorama historique commémorant le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Mantes-La-Jolie***

ALEXANDRE JOLY, *suppléant* PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Il s'agit d'une aide exceptionnelle pour la réalisation d'un diorama représentant un pont mis en place à Mantes-La-Jolie le 22 août 1944 afin de permettre au Général Patton de traverser la Seine. Il vous est proposé de consentir une aide de 4 076 euros.

Sur ce projet la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JEAN-MICHEL GOURDON – D'autres projets de cette nature seront-ils aidés dans le Département ? Le 70<sup>e</sup> anniversaire est en effet probablement célébré dans d'autres communes. Un appel à projets a-t-il eu lieu ?

M. LE PRESIDENT – Pas à ma connaissance. Il s'agit d'une initiative de l'association.

JEAN-MICHEL GOURDON – Plusieurs célébrations de natures diverses ont eu lieu dans le Département à l'occasion du 70<sup>e</sup> et du 100<sup>e</sup> anniversaire du début de la Première Guerre mondiale. Plusieurs associations auraient certainement pu bénéficier d'une aide de cette nature.

ALEXANDRE JOLY – Nous avons eu l'occasion d'aider, dans différents endroits du Département, des associations sur des projets divers. Il s'agit d'une question d'opportunité.

FRANCOIS DELIGNE – J'étais intervenu en Commission, non pas contre le principe d'aide à une commémoration, mais sur le fait que d'autres territoires auraient pu, en tant que collectivités ou d'associations, être aidés dans le Département en cette année riche en commémorations.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4630 à l'unanimité.*

***Musique : soutien complémentaire au Centre de ressources yvelinois pour la musique (CRY), subvention à l'association Opus Yvelines et aide exceptionnelle à l'association Blues-sur-Seine***

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Une subvention complémentaire a vocation à financer des actions innovantes dans le domaine de l'emploi et de l'insertion des bénéficiaires, afin d'amener les jeunes vers les métiers du spectacle et de la musique, de financer le concours international de piano de Maisons-Laffitte ainsi que la production du spectacle musical Pierre et le Loup dans le cadre du festival Blues-sur-Seine. La somme de 18 500 euros est demandée pour l'ensemble de ces actions.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4631 à l'unanimité.*

***Sauvegarde du patrimoine communal. Soutien aux communes de Breuil-Bois-Robert, Feucherolles, Goupillières, Le Vésinet et Maule***

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – Les communes précitées ont sollicité une aide pour la restauration d'œuvres d'art leur appartenant. Conformément au dispositif départemental en vigueur, il est proposé d'attribuer à chacune de ces communes une subvention correspondant à 70 % du montant TTC des travaux, estimés à 57 178 euros. La subvention s'élève au total à 40 038,60 euros. Les Commissions ont émis un avis favorable.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4632 à l'unanimité.*

***Construction du collège « Camille du GAST » d'Achères. Travaux liés aux abords du collège. Avenant n°1 à la convention signée avec la commune le 29 juin 2011***

FRANÇOIS DELIGNE, *rapporteur* – L'avenant porte sur l'attribution d'un financement de 570 000 euros correspondant aux travaux supplémentaires. Il s'agit d'un complément de la subvention de 1,5 million d'euros accordée dans le cadre des travaux de reconstruction du parking général. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport s'est prononcée favorablement à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4667 à l'unanimité.*

***Convention de coopération avec l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du master 2 professionnel Métiers de la culture, archives***

FRANÇOIS DELIGNE, *rapporteur* – Il s'agit de la reconduction d'une convention de coopération entre le Département et l'UVSQ. Elle permet aux archivistes de réaliser des formations et de déterminer la façon dont les archives reçoivent du public, et de définir les liens qui peuvent exister entre les deux structures. La délibération a fait l'objet d'un avis favorable unanime de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4676 à l'unanimité.*

***Exposition temporaire « Maurice Denis - Des Nabis à la spiritualité sacrée » à Rome. Convention de partenariat avec la Superintendance de la Galerie nationale d'art moderne et contemporain***

PHILIPPE PIVERT, *rapporteur* – La Galerie nationale d'art moderne et contemporain organise, à Rome, du 20 novembre 2015 au 3 avril 2016, une exposition intitulée « Maurice Denis – Des Nabis à la spiritualité sacrée ». Elle a pour objectif de mieux faire connaître cet artiste français au public italien et de valoriser la collection d'un musée qui ne soit pas un musée national. Un partenariat est proposé à cette occasion avec la superintendance de la Galerie, au Conseil général des Yvelines, sous la forme de 59 œuvres issues des collections du Musée départemental ainsi que la mise à disposition de compétences scientifiques et techniques.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4677 à l'unanimité.*

***Subvention de fonctionnement à la Fédération française de cyclisme pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme sur piste***

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Il s'agit d'une aide pour les championnats du monde de cyclisme sur piste, organisés à Saint-Quentin. Une subvention de 90 000 euros est proposée, mais le coût sera en réalité de 100 000 euros, la somme de 10 000 euros étant consacrée à la partie relations publiques. Un certain nombre de tractations ont été réalisées pour permettre la présence du Département sur l'évènement, sa traduisant par l'installation d'un stand institutionnel et des entrées pour des jeunes. Il a également été demandé que les jeunes puissent assister à l'entraînement des sportifs avant la compétition. L'opération aura lieu du 18 au 22 février 2015.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.



FRANCOIS DELIGNE – Merci d’avoir éclairci ces points. Le montant est équivalent à la somme investie pour une ville au départ du Tour de France. La proportion me semble donc juste, compte tenu du retour dont pourrions bénéficier en termes d’image du territoire.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4689 à l’unanimité.*

***Subvention d’investissement à l’association « L’Envol’’ APEI du Mantois pour travaux de remise aux normes de sécurité***

JEANINE MARY, *rapporteur* – Il s’agit de faire réponse à la Commission de Sécurité du 28 juin 2012 sur l’équipement géré par l’association Envol APEI du Mantois, qui demande une subvention pour travaux de remise aux normes de sécurité. Ces travaux ont un coût de 195 591 euros TTC. Le plafond limité à 40 % s’élève à 182 939 euros. La subvention est de 73 176 euros, susceptibles d’être versés à 50 % sur justificatif et 50 % sur facture. La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport s’est prononcée par un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales par un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4584 à l’unanimité.*

***Contrat Social de Territoire d’Achères 2014-2016 et avenant n 1 au Contrat Social de Territoire de Chatou 2013-2015***

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Pour Achères trois axes ont été retenus : la remobilisation et la sociabilisation des publics éloignés de l’emploi, le soutien à la parentalité et l’intégration des personnes en situation de handicap. Le contrat est signé pour trois ans, pour un engagement total du Conseil Général de 357 000 euros. Pour Chatou, il s’agit de modifier le contrat départemental pour le proroger d’une année et de modifier quelques-unes de ses actions pour 2014, 2015 et 2016. L’engagement total s’élève à 100 000 euros sur trois ans. La Commission Emploi, Affaires Sanitaires et Sociales a rendu un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4591 à l’unanimité.*

***Prise en compte du handicap psychique chez la personne âgée ou handicapée. Conventions pluriannuelles d’objectifs et de moyens***

MICHEL VIGNIER, *rapporteur* – Il s’agit de deux conventions. La première est une convention entre le Département, la MDPH 78 et le Groupement de coopération sanitaire pour l’évaluation des besoins et la prise en compte des personnes âgées. Elle s’élève à 50 000 euros pour le Département et 37 000 euros pour la MDPH 78. La deuxième convention lie le Département au Centre hospitalier Jean-Marie Charcot, pour améliorer la prise en compte des troubles psychiques des personnes âgées. Elle s’élève à 137 300 euros et se décompose de la façon suivante : 132 300 euros versés au Centre hospitalier et 5 000 euros versés au RPSM78-GCS. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales s’est prononcée par un avis favorable à l’unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4600 à l’unanimité.*

### ***Contrat Social de Territoire de Mantes-La-Jolie 2014-2016***

JEANINE MARY, *rapporteur* – Le contrat social de territoire de Mantes-La-Jolie est conforme à la délibération qui fixe un diagnostic et les évaluations faites par le territoire. L'aide s'établit à 35 euros par habitant, pour un coût global de 7,54 millions d'euros. La moyenne annuelle de subvention du Département s'élève à 774 000 euros, soit environ 11 % du coût global. La subvention totale sur les trois ans sera de 2,225 millions d'euros.

Sur le dossier, la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4620 à l'unanimité.*

### ***Etablissements sociaux et médicosociaux relevant de la compétence du Département des Yvelines. Nouveau dispositif d'attribution des subventions d'investissement***

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Le nouveau dispositif, qui est basé sur un programme de cinq ans sur l'investissement des établissements pour les personnes âgées, prévoyait un investissement de 25,98 millions d'euros. Les nouvelles dispositions le font passer à 27,67 millions d'euros. Le dispositif sera néanmoins qualifié par un retour sur investissement sur le budget de fonctionnement. Il verra modifiée et reprise une subvention de fonctionnement à concurrence de 6,78 millions d'euros, soit 25 %. En conséquence, les critères d'éligibilité se trouvent actualisés. Il s'agit en outre d'une simplification et d'une harmonisation des conditions d'octroi, se traduisant par une unicité du dispositif d'attribution aux trois secteurs d'activité pour les personnes âgées dépendantes, personnes adultes en situation de handicap et bénéficiaires de l'ASE, ainsi que par une simplification de calcul de la subvention, avec l'application d'un barème unique pour toutes les opérations éligibles avec un plafond de 15 000 euros par place.

En ce qui concerne les lieux de vie pour personnes âgées (LVPA), un dispositif spécifique s'applique compte tenu du coût d'investissement moindre, qui sera plafonné à 9 000 euros par place.

Ceci oblige les demandeurs à respecter les règles entre les dossiers déposés et les demandes d'avance et de solde de la participation du Conseil Général. Cinq règles de caducité sont ainsi mises en place, correspondant aux différentes étapes entre le dépôt de la demande et le versement du solde.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et d'un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4638 à l'unanimité.*

### ***Contrat Social de Territoire de Limay 2015-2017***

MICHEL VIGNIER, *rapporteur* – Il s'agit d'un renouvellement, portant sur le budget d'insertion des jeunes, le budget général et un budget d'action sociale. Pour 2015, le total s'élève à 99 600 euros, pour 2016 à 100 100 euros et pour 2017 à 100 600 euros. Les versements s'opèrent en deux fois : 80 % du budget prévisionnel des actions figurant dans le contrat lors de la signature du contrat et 20 % après remise de l'évaluation de chaque action au Conseil Général. La délibération a fait l'objet

d'un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et d'un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4671 à l'unanimité.*

***Clarification du cadre départemental de l'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées***

JEANINE MARY, *rapporteur* – La délibération apporte des clarifications, notamment sur l'agrément facilité, l'encadrement de la rémunération pour les bénéficiaires de l'aide sociale et l'indemnité journalière en cas de suggestion particulière (qui est d'une à quatre fois le minimum garanti). Pour les personnes âgées, il est proposé de prendre en compte l'évaluation réalisée lors du GIR, et pour les personnes handicapées, le taux de handicap de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. L'indemnité représentative des frais d'entretien est fixée entre deux et cinq fois le minimum garanti. Il s'agira, pour le Conseil général, de cinq fois le minimum garanti, comme précédemment. Enfin, la délibération prévoit une indemnité représentative de mise à disposition de la pièce réservée à la personne accueillie en fonction de sa taille et de son confort. Le montant est évalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers. Il est également convenu du maintien du dispositif permettant à certaines personnes de conserver l'APL. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4672 à l'unanimité.*

***Convention 2014-2015 avec l'association Baby Loup. Activité d'accueil d'urgence à la crèche (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)***

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit de la convention triennale avec l'association « Baby Loup ». Des faits d'actualité ont provoqué le déménagement de la structure de l'association de Chanteloup-Les-Vignes vers Conflans-Sainte-Honorine. Cette structure est une structure d'accueil d'urgence, qui vise à éviter le placement des enfants en cas de défaillance ou d'empêchement momentané des parents. Elle est mise en œuvre lorsque les parents sont confrontés à des situations telles que l'hospitalisation, le décès sans réseau familial ou avec un réseau familial défaillant, des violences intrafamiliales, une rupture d'hébergement ou de domicile et une formation ponctuelle de type professionnel pour les parents. Pour assurer la pérennité de la structure, un tour de table a récemment eu lieu entre la CAF, l'Etat, la ville et le Département. Le Conseil Général a élargi son agrément, qui passera de 20 à 38 berceaux. Nous avons décidé de poursuivre les modalités financières en vigueur depuis 2004, à savoir une aide financière de 125 000 euros, et de faire en sorte qu'elle puisse être reconduite avec un taux maximum équivalent, en fonction d'un certain nombre de critères portant sur l'activité de la crèche entre 2015 et 2016. Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et d'un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – Je précise que le Département a été facilitateur dans ce dossier. Nous avons en effet participé à la table ronde organisée par Monsieur le Préfet avec les responsables de l'association et la ville de Conflans. Nous avons accepté de reconduire ce dispositif, pour faciliter la sortie de crise. Toutefois, une analyse précise est nécessaire de la part de l'association Baby Loup. A titre d'exemple, il est légitime de s'interroger sur le déménagement d'une ville où le besoin était fort

du fait des horaires décalés des mères vers une ville où ce besoin était moins prononcé. Il conviendra de réexaminer à l'avenir ce dispositif.

PHILIPPE BRILLAULT – Qu'en pense la conseillère générale de Conflans-Sainte-Honorine ?

M. LE PRESIDENT – Elle n'est pas présente pour vous répondre.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4678 à l'unanimité.*

***Plan d'action départemental 2015-2017 en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile agréés pour l'assistance aux personnes âgées et en situation de handicap. Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie***

MICHEL VIGNIER, *rapporteur* – Deux associations, le CIMAP (Centre d'Initiative des Métiers de l'Aide à la Personne) et AMADOM, (Association de Modernisation de l'Aide à Domicile du Méchantais) ont des réseaux mettant en lien des formateurs, des personnes à la recherche d'emploi ainsi que des employeurs. Elles ont fait leurs preuves et fonctionnent selon deux financements, provenant du CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et du Département, pour le portage de ces actions. Il est décidé de reconduire le soutien à la professionnalisation et à la modernisation des services d'aide à la personne sur le territoire des Yvelines pour 2015, 2016 et 2017. Dans cette convention, jusqu'à 2015, les deux associations recevront les attributions budgétaires. Par la suite, elles seront probablement fondues en une seule association, mais le dispositif se poursuivra selon ses règles et objectifs. La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales s'est prononcée par un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales par un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4679 à l'unanimité.*

***Coordinations gérontologiques locales. Contrats types d'objectifs et de moyens pluriannuels***

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Dans le cadre de l'accompagnement des seniors sur le Département, et au vu des nombreux dispositifs existants, des coordinations gérontologiques ont été créées. Elles sont aussi labellisées « Clic ». Sur le département des Yvelines, neuf coordinations gérontologiques couvrent aujourd'hui les 262 communes du Département, qui représente 270 000 seniors de plus de 60 ans pour 1,4 million d'habitants. Il est demandé de prolonger la convention entre le Département et les coordinations, dont la durée passera de cinq à deux ans. Le versement de la dotation annuelle aurait par ailleurs lieu en trois fois. Une spécificité est liée à l'antériorité du dispositif mis en place par les Clic ; il s'agit des communes de Meulan, avec l'association locale du développement sanitaire, et l'association de Monsieur Vincent à Louveciennes. Le choix a été fait d'une articulation entre deux gestionnaires : la Maison Richard à Conflans-Sainte-Honorine et le SIMAT de l'association de Monsieur Vincent. Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et d'un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4680 à l'unanimité.*

***Avenants de prolongation des conventions tripartites avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 78) et les gestionnaires des coordinations handicap locales***

PHILIPPE BRILLAULT, *rapporteur* – Nous arrivons à échéance de convention en ce qui concerne notre lien avec la Maison du Handicap. Il est proposé, pour éviter toute rupture de partenariat, de financement et de travail, de reconduire les conventions précédentes. Dans le cadre de la réactualisation du découpage territoriale du Conseil Général des Yvelines, il est proposé de renouveler les conventions uniquement pour un an, renouvelable une fois et arrivant ainsi échéance au 31 décembre 2016.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales et d'un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

JEAN-MICHEL GOURDON – Ma question concerne la commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales, et le sujet des mineurs isolés étrangers. En octobre dernier, nous avons délibéré sur une subvention accordée au « Lien Yvelinois », permettant d'accueillir ces mineurs. Combien de personnes ont été transférées de l'ASE au « Lien Yvelinois » ? Combien d'éducateurs ont été recrutés pour leur accueil ?

GHISLAIN FOURNIER – La convention se déroule correctement. Nous avons trouvé des locaux plus spacieux permettant l'accueil de ces mineurs étrangers isolés, étant entendu que leur chiffre est en augmentation.

PHILIPPE BRILLAULT – Il s'agit d'un dispositif nouveau pour « Le Lien Yvelinois ». Un Conseil d'administration, qui avait lieu la veille, a témoigné de la mise à disposition de logements F5 pour assurer l'accueil d'un certain nombre de jeunes qui sont encadrés par des gouvernants, qui sont des CAE. L'on constate que ces grands logements sont plutôt mis à disposition dans des villes qui ne sont pas nécessaires pourvoyeuses de ces enfants. Il s'agit plutôt de logements sociaux de type PLS. Nous les contractualisons avec la mission locale. Je souhaite souligner le travail extrêmement important assuré par « Le Lien Yvelinois », pour qui il s'agit d'un nouveau métier.

GHISLAIN FOURNIER – Il est par ailleurs prévu un animateur par logement et pour 40 enfants. Nous avons cadré, en anticipation, 100 enfants sur l'activité du « Lien Yvelinois ». Nous montons toutefois en puissance et n'atteignons pas encore cette capacité.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4686 à l'unanimité.*

***Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Convention transitoire et subvention pour le programme d'actions 2014***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Il s'agit de vous proposer une convention transitoire avec le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse. Le contrat de parc 2007-2013 est en effet arrivé à échéance. Le prochain contrat est en cours de négociation et devrait porter sur la période 2015-2020. Afin d'assurer la continuité de l'activité du parc, il est proposé d'approuver une convention transitoire et d'attribuer au parc une subvention d'investissement de 379 769 euros et une subvention de fonctionnement de 57 256 euros, soit un total de 437 025 euros. Considérant que le cofinancement du département de l'Essonne n'est qu'en partie assuré, il est demandé au parc d'affecter les subventions attribuées par le Conseil Général des Yvelines à des actions menées uniquement sur le territoire yvelinois, pour

12 opérations du programme. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité, confirmé par la Commission des Finances et des Affaires générales

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4563 à l'unanimité.*

***Dispositif économique en faveur de l'agriculture. 1) - Protection intégrée du blé. Campagne culturale 2014-2015. 2) - Soutien aux organismes agricoles 2014. 3) - Calamités agricoles. Subventions exceptionnelles***

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Le rapport vous propose le financement de la protection intégrée de la culture du blé pour la campagne 2014-2015 et de quatre organismes agricoles interdépartementaux que sont la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, la Maison de l'élevage de l'Ile-de-France, l'association Point Info Installation et le CIVAM de l'Hurepoix, pour une subvention de 107 220 euros. Le CIVAM est le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural, qui soutient le développement d'une filière bois-énergie. La subvention comprend également les calamités qui se sont abattues sur les Yvelines, à savoir le gel de 2012 et la grêle de 2014. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité sur le dossier. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme

*Le Conseil Général adopte à l'unanimité les trois délibérations du dossier 5-4587.*

***Dispositif économique en faveur de l'agriculture. 3<sup>ème</sup> appel à projets 2014***

MICHEL COLIN *rapporteur* – Afin de contribuer à maintenir dans les Yvelines une agriculture compétitive et de qualité, le Département aide financièrement les entreprises agricoles présentant des projets d'investissement. Ceux-ci sont sélectionnés soit dans le cadre de l'appel à projets départemental, soit dans le cadre du plan végétal pour l'environnement. Le rapport propose de financer sept projets retenus dans le cadre du troisième appel à projets pour l'année 2014, ceci pour un montant de 41 251 euros. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité sur le dossier. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4628 à l'unanimité.*

***Attribution de subventions au titre des syndicats mixtes - COBAHMA- SMAGER - SMSO.***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – C'est à l'unanimité que la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a approuvé les subventions proposées. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme. Pour le SMAGER, notre contrat prévoit une subvention maximale de 800 000 euros par an. Nous arrivons au terme de cette convention, qu'il est proposé de prolonger d'un an. Une étude de risques portant sur les barrages est en outre financée par l'Etat à hauteur de 40 %. Conformément à notre politique de l'eau, nous attribuons 20 % du montant, ce qui représente une subvention maximale de 24 000 euros. S'agissant du COBAHMA, il assure le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Mauldre. Pour une étude de suivi de qualité, une subvention correspondant à 20 % de l'étude, soit 4 400 euros, est proposée, ainsi qu'une subvention de 6 000 euros pour l'enquête publique complémentaire afférante. Enfin, pour le SMSO,

la Région finance l'opération à 45 %. Il est proposé d'en prendre en charge 35 %, soit 115 500 euros.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4635 à l'unanimité.*

### ***Convention de partenariat avec « IngenierY' » 2014-2015***

DIDIER JOUY *rapporteur* – Ce rapport prévoit l'adoption de la convention de partenariat avec l'agence d'ingénierie départementale pour 2014-2015. Elle a pour mission d'apporter aux établissements publics intercommunaux et aux communes de moins de 2 000 habitants de la zone rurale une assistance dans les domaines technique, financier et juridique. L'agence technique devra accompagner les adhérents dans la réalisation de leurs projets, en assurant les études nécessaires à l'assistance de maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est proposé au Conseil Général d'attribuer une subvention d'un montant 530 000 euros au titre de l'année 2014 et 2015, soit 80 000 euros en 2014 et 450 000 euros en 2015, et d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe de la délibération.

M. LE PRESIDENT – J'insiste sur l'importance de cette agence pour les communes rurales de 2 000 habitants et moins. La barre des 2 000 est toutefois théorique et peut fluctuer en fonction des besoins. La création de cette agence et l'abondement de crédits que nous allons voter prouvent la légitimité des départements et du département des Yvelines en particulier à défendre la zone rurale. Le Département démontre ainsi qu'il est le lien institutionnel indispensable entre l'urbain et le rural.

CHRISTINE BOUTIN – Je confirme les propos de Monsieur le Président. Mes contacts avec les maires ruraux m'ont prouvé leurs attentes de la part de cette agence.

DIDIER JOUY – Au nom des 162 communes de moins de 2 000 habitants des Yvelines, je remercie le Conseil Général.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4637 à l'unanimité.*

### ***Espaces Info Energie (EIE). Subventions 2014***

MICHEL COLIN, *rapporteur* – Le Département soutient, depuis 2008, l'activité des Espaces Info Energie, à savoir l'agence locale de l'énergie et du climat à Saint-Quentin-en-Yvelines et l'association Energie Solidaire de Carrières-sur-Plessis, qui interviennent respectivement sur les territoires sud et nord des Yvelines. Ces deux associations sont partenaires de l'Ademe. Dans le double objectif de réduire la précarité énergétique des ménages et d'améliorer la performance énergétique du bâti, la mission des EIE consiste à mettre en réseau les acteurs, former les parties prenantes, conseiller les ménages, réaliser les diagnostics sur le bâti et prodiguer de l'ingénierie. Il est proposé de renouveler le soutien du Département à ces deux structures, à hauteur de 15 000 euros chacune. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a approuvé la délibération à l'unanimité. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4639 à l'unanimité.*

***Adoption du plan d'actions PCET « Patrimoine et Compétences » 2014-2018 et des orientations du PCET « Territoire »***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Il s'agit du plan climat énergie territorial, qui constitue une obligation légale dans toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Par ailleurs, il a été conduit au Conseil Général dans la droite ligne des décisions prises par le plan régional. Cette opération s'est déroulée en quatre phases. La première, de mars 2012 à mars 2013, était constituée par la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne du Département et la détermination du périmètre pour la mise en place de la gouvernance. Sur ce dossier, il est rapidement apparu que l'institution émettait 75 000 tonnes équivalentes de CO2 par an. Le principal provient des collèges, qu'il s'agisse des bâtiments ou de l'ensemble des cantines. La deuxième phase était la définition des objectifs opérationnels et la concertation des agents. Elle a eu lieu d'avril à juin 2013. La troisième phase, qui s'est étendue du troisième trimestre 2013 au premier semestre 2014, était constituée par la construction du plan d'action et la rédaction des 31 fiches d'action. Nous sommes actuellement dans la quatrième phase, qui consiste en la validation du plan d'action et du dispositif de suivi évaluation que nous allons mener. L'ensemble de ce travail a été assuré avec le souci de bien utiliser l'argent public, à une exception ayant trait au caractère social, par exemple la lutte contre la précarité énergétique, dans le cadre de laquelle l'énergie économisée peut être faible. Le document propose en outre des actions innovantes, comme l'utilisation des structures locales sur la méthanisation et le bois et, dans la mobilité durable, l'incitation à utiliser le vélo plutôt que la voiture. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a rendu un avis unanime, et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4640 à l'unanimité.*

***Aide à la recherche et développement. Soutien aux programmes des pôles de compétitivité. Subvention à « Vectrawave » (18<sup>ème</sup> appel à projets)***

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Il s'agit d'une délibération consécutive au 18<sup>ème</sup> appel à projets des pôles de compétitivité, qui a vu retenir une entreprise yvelinoise, « Vectrawave », qui entre dans le cadre du pôle de compétitivité systématique. Elle s'est vue attribuer une subvention au taux de 45 % pour un montant de 178 669 euros. La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4643 à l'unanimité.*

***Parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy « Parc du Peuple de l'Herbe » : Convention avec la CA2RS et cession d'une parcelle de terrain à l'EPFY pour le compte de l'EPAMSA***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Il s'agit d'une convention de coordination financière dans la CA2RS et le département des Yvelines, ainsi que d'une cession de parcelle. La convention concerne la gestion du parc du Peuple de l'Herbe. La réalisation d'une étude de sécurité est prise en charge à 100 % par le Département, mais la réalisation pratique des conclusions de l'étude est prise en charge par la CA2RS. L'autre convention concerne les aménagements temporaires pour anticiper la livraison des équipements définitifs réalisés par la CA2RS. Celle-ci accompagnera le Département



dans la validation des aménagements et les coûts afférents, et procèdera au remboursement des frais engagés par le Département, à hauteur de 40 000 euros.

Le Département a par ailleurs acquis une parcelle à cheval entre le Peuple de l'Herbe et la limite du parc de la Nouvelle Centralité, qui est géré par l'EPAMSA. 866 m<sup>2</sup> sont cédés à l'EPFY, chargé de porter le foncier pour cette opération. L'opération rapportera au Département 3 000 euros. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a rendu un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4649 à l'unanimité.*

***Développement, gestion et promotion des itinéraires de randonnée pédestre. Subvention à la Fédération Française de Randonnée Pédestre***

MICHEL COLIN, *rapporteur* – Les Yvelines comptent à ce jour 1 293 kilomètres d'itinéraires de randonnée pédestre qui concourent directement à la découverte des paysages et au développement du tourisme et des sports de nature. Il est proposé d'accorder une subvention à la fédération pour la réalisation du topoguide *Les Yvelines à pieds*, qui participe à la découverte et à la promotion touristique du Département. La participation forfaitaire de cette réédition s'élèverait à 8 000 euros, soit 20 % de la somme totale. En contrepartie, outre la page communication dédiée au Conseil Général, son logo figurera en couverture. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4652 à l'unanimité.*

***Convention d'objectifs et de moyens avec Yvelines Tourisme. Subvention de fonctionnement 2015. Délégation à la Commission permanente***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Il s'agit du renouvellement de la convention quinquennale entre Yvelines Tourisme et le Conseil Général des Yvelines. L'objectif est de conforter l'attractivité économique du Département en favorisant l'activité touristique. Dans le cadre de cette stratégie, nous travaillons en étroite collaboration avec les acteurs du développement : le Conseil Général, mais aussi les partenaires publics et privés, notamment les communes, les offices du tourisme, les entreprises, les associations, afin de mettre en valeur les moteurs de l'attractivité que sont la proximité de Paris Versailles, le cadre naturel et patrimonial, les événements et les animations locales. La dernière convention portant mise à disposition de moyens de fonctionnement a été signée le 19 février 2010 pour cinq ans. Il appartient au Conseil Général d'examiner les termes de notre collaboration pour les années 2015 à 2019. Nous vous proposons de reconduire les modalités de versement de la subvention annuelle à savoir 30 % en février, 30 % en mai et 40 % en septembre. Par ailleurs, le projet de convention confirme la mise à disposition gratuite de moyens matériels sous forme de locaux, de mobilier, d'un véhicule et de matériel informatique et de télécommunication. L'association rendra compte régulièrement de son action relative à son programme annuel. Dans le cadre du budget primitif 2015, un crédit d'un montant de 1,950 million d'euros sera proposé, correspondant à la subvention générale de fonctionnement 2015. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4653 à l'unanimité.*

***Convention triennale d'objectifs et de moyens avec le Relais départemental des gîtes.  
Subvention de fonctionnement 2015. Délégation à la Commission permanente***

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Ce rapport concerne le renouvellement de la convention triennale 2015-2017 avec le Relais départemental des gîtes de France et du tourisme vert des Yvelines. Il prévoit l'attribution de la subvention de fonctionnement 2015 à hauteur de 120 000 euros ainsi que la délégation à la commission permanente pour l'examen des avenants. Les modalités de versement demeurent inchangées : 75 % du montant total doivent être versés après le vote du budget départemental et le versement du solde est subordonné à la présentation du bilan et des comptes de résultat de l'exercice précédent, certifiés par un commissaire aux comptes. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales s'est prononcée par un avis favorable à l'unanimité. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4654 à l'unanimité.*

***Avis du Conseil général des Yvelines sur la création d'un pôle métropolitain en Seine aval***

MICHEL COLIN, *rapporteur* – La délibération concerne la création d'un pôle métropolitain en Seine aval, sollicité conjointement auprès de l'Etat par la communauté d'agglomérations de Mantes-en-Yvelines, la communauté de communes Coteaux du Vexin, la communauté de communes Seine Mauldre, la communauté d'agglomérations Seine et Vexin, la communauté d'agglomérations des Deux Rives de la Seine et la communauté de communes Poissy Achères Conflans-Sainte-Honorine. Monsieur le Préfet du Département a saisi par courrier du 7 novembre dernier le département des Yvelines et la région Ile-de-France sur ce projet. Ils disposent de trois mois pour émettre leur avis. La création du pôle métropolitain sera autorisée par accord unanime des établissements publics de coopération intercommunale qui le composent et arrêtée par le Préfet du Département. Le comité syndical du pôle métropolitain Grand Paris Seine aval pourra, s'il le souhaite, demander l'adhésion du département des Yvelines. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales s'est prononcée par un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – La Région délibèrera le 29 janvier 2015. Elle fera, comme le département des Yvelines, la demande d'adhésion à son pôle métropolitain qui essaie de répondre à la complexité de la construction d'une intercommunalité à partir de six intercommunalités à degrés d'intégration très variés.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4695 à l'unanimité.*

***Etablissement public foncier des Yvelines. Avis sur le projet de décret de fusion***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Il est proposé d'émettre un avis défavorable au projet de décret prévoyant la fusion, au 31 décembre 2015, des quatre établissements publics fonciers de la région Ile-de-France et, par conséquent, la dissolution de l'établissement public foncier des Yvelines. L'article 17 de la loi MAPAM prévoit, pour le 31 décembre 2015 au plus tard, la substitution de l'établissement public foncier de l'Etat de la région Ile-de-France, dont le périmètre est le plus large, aux autres établissements publics fonciers de l'Etat de la région dans leurs droits et obligations. En conséquence, le décret portant création des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines doit être abrogé. Le Conseil Général des Yvelines a été saisi le 24 octobre 2014 par courrier de Monsieur le Préfet de Région pour rendre son avis sur ce projet de

révision du décret portant création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France. L'avis serait réputé favorable s'il n'est pas émis dans un délai de trois mois. Ce projet entraîne la dissolution des trois établissements publics fonciers départementaux, et en particulier celui des Yvelines. Pendant huit ans, ce dernier, en parfaite coordination avec le Conseil Général des Yvelines et les services déconcentrés de l'Etat, s'est mis au service des collectivités territoriales de son territoire pour porter la dimension foncière de leur projet de développement territorial incluant le logement, le développement économique, la protection des espaces, et leur stratégie d'anticipation. Les objectifs de développement équilibré portés par le département ont été largement relayés par l'EPFY à travers sa contribution à la relance de la production de logements pour atteindre une moyenne de 6 500 logements neufs par an depuis 2007. Son engagement sur tous les territoires a œuvré pour des projets structurants, par reconversion ou restructuration du tissu urbain. L'efficacité de l'établissement public foncier des Yvelines provient pour grande part de sa proximité géographique avec ses partenaires, qui favorise sa réactivité et sa convergence d'approche stratégique avec les élus. Sa disparition juridique est donc un mauvais coup porté à l'avenir du territoire. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à cet avis défavorable.

JACQUES SAINT-AMAUX – Nous avons déjà voté le maintien de l'EPFY. Je resterai conforme à mon vote et m'abstiendrai en l'attente d'un éclaircissement de la situation.

FRANÇOIS DELIGNE – Il me semble important de procéder à un certain nombre de rappels. Les élus de gauche sont favorables au maintien de l'EPFY. Il s'agit d'un outil précieux, comme nous le voyons au travers des conventions. Dans le cadre de la loi, si la fusion doit avoir lieu, une négociation peut être menée afin d'avoir, sur le plan départemental, le maintien de l'outil sous la forme d'une agence, dotée des mêmes rôles. Le vote me semble, quant à lui, être uniquement un vote de posture.

M. LE PRESIDENT – Les éléments à notre disposition ne sont pas très engageants. Nous sommes tous opposés à la dissolution de l'EPFY. Nous avons mené une négociation avec le Préfet de Région il y a quelques mois, au terme de laquelle il était convenu qu'un grand degré de déconcentration serait assuré au sein du Département. Cela n'en prend pas le chemin. En conséquence, je le répète, si l'esprit de l'accord n'est pas respecté, le département des Yvelines en tirera toutes les conséquences et confiera la gestion du fonds départemental à un autre organisme. Le Département réfléchit dès à présent à la façon de mener une politique foncière complémentaire que celle qui sera menée par un établissement foncier régional qui, du fait de sa structure et de son éloignement, ne répondra pas aux besoins des maires yvelinois. Nous ne changeons pas de position sur ce point. Je rappelle que l'EPFY a permis au département des Yvelines de doubler sa production de logements, de faire sortir un certain nombre de communes du carencement, dont les modifications législatives provoqueront la hausse. La loi qui organisait l'augmentation de ce carencement détruit l'outil qui permettait de lutter contre lui. Un vote unanime, pour prouver que la politique foncière est un succès dans le département des Yvelines, peut être utile.

ALAIN SCHMITZ – Nous avons montré notre attachement à l'établissement public foncier des Yvelines depuis plusieurs années, fait part de nos interventions, et considéré qu'une antenne yvelinoise puissante était la bonne solution. Notre groupe ne participera pas au vote.

MAURICE SOLIGNAC – Le préfet de Région s'enquiert de notre accord quant au projet de décret. Or ce dernier ne prévoit rien. Ce que nous avons convenu et l'accord que nous avons pu espérer n'y figurent en rien. La question qui nous est posée concerne donc uniquement la survie de l'établissement public foncier des Yvelines.

JEAN-PHILIPPE MALLE – Le décret devrait être joint à la délibération.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4699 à la majorité, les membres du groupe des élus de gauche ne prenant pas part au vote.*

### ***Dispositif d'aide à l'équipement pour un accès internet par satellite en zone blanche***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Dans le cadre de son schéma directeur territorial d'aménagement numérique, le département des Yvelines prévoit de déployer un réseau très haut débit pour 109 000 usagers répartis sur 158 communes, qui ne seront pas desservis sur les fonds privés par les opérateurs télécom. Le déploiement d'une infrastructure sera nécessairement étalé dans le temps et ne permettra pas d'apporter une solution à l'ensemble des foyers sur le court terme. Pour pallier cette situation et couvrir la population actuellement en bas débit, la technologie satellitaire apporte une connexion individuelle haut débit, quelle que soit sa localisation géographique, et qu'on peut être déployée unitairement rapidement. Les formules d'abonnement sont comprises entre 30 et 90 euros par mois selon le volume des données échangées. Le nombre estimé des bénéficiaires potentiels serait d'environ 7 500. Seuls 30 % solliciteront potentiellement l'aide du Département, soit environ 2 300, ce qui représenterait un coût de 920 000 euros à raison d'une aide de 400 euros par bénéficiaire. Les dépenses éligibles seront tout ou partie des frais d'installation dans une configuration standard, jusqu'à 400 euros maximum, sur lesquels 250 euros sont à la charge effective du Département et 150 euros sont récupérables auprès de l'Etat. La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

CHRISTINE BOUTIN – Je souhaite souligner l'intérêt de ce dossier.

LAURENT RICHARD – Je m'associe à la remarque de ma collègue pour la zone rurale.

M. LE PRESIDENT – Je précise que ce dossier ne clôt pas le sujet de la zone rurale. Il permet d'apporter une réponse immédiate à un problème dont nous ne minorons pas l'importance. L'objectif est de vous présenter, au deuxième trimestre, un dispositif mixte juridiquement. Le Département n'a pas vocation à être seul à porter cette opération, et nous souhaitons la constitution d'un syndicat avec d'autres collectivités. Les communautés de communes en zone rurale paraissent à ce titre adaptées. Par ailleurs, un mix des techniques est souhaité : le satellitaire, le gonflement des réseaux existants et la fibre optique, dont nous poursuivons le développement.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4714 à l'unanimité.*

### ***Contrats ruraux pour les communes d'Auffreville-Brasseuil et Orvilliers. Prorogation des contrats ruraux de Dampierre-en-Yvelines et Thiverval-Grignon***

JOSETTE JEAN, *rapporteur* – La Commission des Contrats avec les communes propose d'adopter deux contrats ruraux. Le premier concerne trois opérations, la construction de deux classes, d'un préau et d'un aménagement de cour et des abords de l'école, ainsi que la construction d'un accueil périscolaire. Le montant plafonné est de 300 000 euros et 105 000 euros de subvention du Conseil Général. L'adoption du second contrat rural, pour la commune d'Orvilliers, vise la construction d'un restaurant scolaire, l'aménagement du parc communal et de la place de l'église, pour un montant plafonné à 300 000 euros avec 105 000 euros de subvention du Conseil Général. Il est également

proposé de proroger le contrat de Dampierre-en-Yvelines jusqu'en mars 2016 et le contrat de Thivernal-Grignon pour un an.

*Le Conseil Général adopte la délibération 6-4681 à l'unanimité.*

***Contrats de développement de l'offre résidentielle. Prorogations des contrats du Mesnil-Saint-Denis et de Fontenay-Le-Fleury. Résidences sociales et étudiantes : prorogation d'une subvention***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Au travers des 94 CDOR communaux et des 7 CDOR intercommunaux, les collectivités ont programmé environ 38 000 logements sur huit ans, l'essentiel de la construction neuve du Département, avec une moyenne de 6 500 logements par an sur la période 2006-2013, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport au début des années 2000. L'année 2013 a permis de commencer 7 314 logements. Les CDOR correspondent à un engagement financier de 225 millions d'euros et à un versement effectif à ce jour de 170 millions d'euros. En ce qui concerne la demande de prorogation de la commune du Mesnil-Saint-Denis, cette dernière a signé avec le Conseil Général un CDOR le 29 octobre 2007 pour 255 logements dont 56 % de logements à caractère social. La commune sollicite une prorogation de son contrat en 2014 pour permettre la prise en compte d'un programme de logements dont le chantier a été décalé de 2013 à 2014 du fait d'un recours gracieux. Cette prorogation ne modifie pas l'effort prévisionnel de 2,03 millions d'euros. Pour Fontenay-le-Fleury, le Conseil Général a signé, le 19 mars, un CDOR portant sur 668 logements sur cinq ans. Malgré ce délai supplémentaire de deux ans, seul un logement a été commencé sur cette période. 119 logements ont été mis en chantier. Il est proposé d'accorder une prorogation à la commune de Fontenay-le-Fleury sur l'année 2014. Celle-ci n'entraîne aucun changement dans l'aide financière, qui se situera à hauteur de 5,480 millions d'euros. La prorogation de la subvention avec la société de HLM Valophis SAREPA pour une résidence étudiante à Guyancourt, par délibération du 14 décembre 2012, nous avions notifié à la société notre décision d'accorder une subvention d'un montant maximal de 367 500 euros, correspondant à une aide forfaitaire de 2 500 euros par place créée. Par courrier adressé au Président du Conseil Général le 13 octobre 2014, la société indique qu'en raison de deux appels d'offres infructueux, les travaux ne pourront pas débuter avant avril 2014. Il est donc proposé une prorogation d'un an, sans changer le montant de l'aide. La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics s'est prononcée par un avis favorable à l'unanimité.

FRANÇOIS DELIGNE – Je remercie le rapporteur pour son bilan. Ma question porte sur la première génération des CDOR. Certains engagements contractuels avaient été conclus avec des communes qui n'avaient pas rempli leurs obligations, et pour lesquelles nous attendions remboursement. Il serait utile que notre Assemblée dispose d'un bilan exact de la situation.

M. LE PRÉSIDENT – Il n'y a aucun problème pour vous transmettre ces éléments. Je reçois, lorsqu'ils en font la demande, les maires qui sont tenus de procéder à leur remboursement, lorsqu'ils souhaitent plaider leur cause. Je détermine un éventuel report en fonction des éléments de fond qu'ils m'apportent. Je tente de réduire au maximum la part de subjectivité. A priori, nous sommes d'accord pour le report, dès l'instant où il est défini. Il s'agit par ailleurs de la fin des CDOR, un dispositif qui a fait ses preuves mais que nous n'avons pas les moyens de poursuivre. Nous travaillons actuellement aux nouveaux dispositifs. Nous devons faire face à la montée en puissance de la société d'économie mixte interdépartementale Yvelines Aménagements, qui a vocation à ouvrir son capital aux intercommunalités. Le Département est indispensable à la politique sociale ainsi qu'à la politique d'aménagement du territoire.

*Le Conseil Général adopte la délibération 6-4685 à l'unanimité.*

***Contrats départementaux pour la communauté de communes des Portes d'Ile-de-France, Verneuil-sur-Seine, Voisins-Le-Bretonneux et Rambouillet. Prorogation de la subvention à la commune de Bonnières-sur-Seine***

CHRISTINE BOUTIN, *rapporteur* – Il s'agit de contrats départementaux concernant la communauté de communes des Portes d'Ile-de-France pour 455 000 euros, la commune de Verneuil pour 525 000 euros, celle de Voisins-Le-Bretonneux pour 450 000 euros et la commune de Rambouillet pour 450 000 euros, soit un total de 1,880 million d'euros. Il est également proposé de proroger d'un an le contrat départemental de la commune de Bonnières-sur-Seine. Il est demandé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les contrats et d'accepter ladite prorogation, en précisant qu'il ne s'agit pas d'une rallonge budgétaire. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics.

*Le Conseil Général adopte la délibération 6-4690 à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – Notre dernier point n'est pas à l'ordre du jour ; Olivier de La Faire souhaite nous soumettre un vœu.

***Soutien du Conseil Général des Yvelines à la candidature de la France pour l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025 (vœu)***

OLIVIER DE LA FAIRE – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un vœu pour la candidature de la France à l'Exposition Universelle de 2025. Le texte en est le suivant :

« La France, terre de créations, de découvertes et de progrès a toujours démontré, à travers les époques, sa capacité à s'adapter aux transformations du monde. Son inventivité s'est exprimée à l'occasion des manifestations internationales qui se sont succédées depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et plus encore, lors de l'organisation à Paris de cinq grandes expositions universelles qui devinrent, comme celles de 1889 et 1900, des références en la matière. Ces événements furent à chaque fois de formidables leviers de développement pour nos industries, notre urbanisme, nos cultures. Elles ont contribué au rayonnement de la France dans le monde et consacré les savoir-faire de nos créateurs, de nos artistes, de nos entreprises et de nos villes.

La période de mutation qui traverse nos sociétés est le moment propice pour renouer avec cette tradition historique et perpétuer l'ambition de la France de montrer la dimension de son génie créatif et sa volonté de contribuer à un monde respectueux des valeurs humaines, socle et richesse de son patrimoine national. L'organisation d'une Exposition universelle en France impulserait de nouveaux grands projets en Ile de France et serait source de dynamisme économique pour tout le territoire. Elle serait pour notre jeunesse un projet porteur d'espérance et de confiance en l'avenir, en lui permettant de s'impliquer dans le foisonnement de sa diversité et de ses talents.

A l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, La France a plus que jamais besoin de faire valoir ses richesses et ses atouts en proposant de donner à nouveau rendez-vous au monde. Le projet EXPOFRANCE 2025 œuvre pour la candidature de notre pays à l'organisation de l'Exposition universelle en 2025 et propose que le Grand Paris et les métropoles régionales soient le pivot de cette candidature. Ces structures territoriales contribueraient à l'élaboration de la première exposition diffuse, dont les formes immatérielles d'expression et de communication, permettraient aux civilisations de se retrouver et d'échanger.

Cette manifestation exceptionnelle par son ampleur et les énergies qu'elle requiert, n'a de sens que si elle procède d'un vaste élan collectif de l'ensemble des acteurs sur tout le territoire. C'est pourquoi EXPOFRANCE 2025 a lancé un appel à toutes celles et ceux qui souhaitent relever ce défi et faire de l'Exposition universelle 2025 un des événements majeurs de ce siècle.

Le Conseil Général des Yvelines,

Informé du projet d'EXPOFRANCE 2025 de présenter la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle en 2025,

Convaincu qu'à partir de la mobilisation diverse et transpartisane déjà amorcée autour de ce projet, sera créée une « union sacrée » entre tous ceux qui feront la France du XXIème siècle,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide de soutenir et de se mobiliser pour le projet d'EXPOFRANCE 2025 afin de permettre aux habitants, à tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux des Yvelines de prendre leur place dans cet événement national et universel. »

M. LE PRESIDENT – Ce vœu est renvoyé en Commission des Finances et des Affaires générales pour débat et avis. Il sera soumis au vote de l'Assemblée lors de la séance de février 2015.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'années. Qu'elles soient pour vous synonymes de solidarité et de bonheur.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 25.*

*Prochaine séance : le vendredi 13 février 2015 à 9 heures 30.*

Le Secrétaire :

Ismâïla WANE.

Le Président :

Pierre BEDIER.

**Communication des marchés notifiés entre le 10 novembre 2014 et le 10 décembre 2014  
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général  
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

*Politique : A02 Equipements des communes*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-365	Organisation des Relations Presse	3 ans	180 000,00
		<b>somme :</b>	<b>180 000,00 €</b>

*Politique : A05 Offre de logements*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-570	SIMI 2014 Réalisation aménagement installation de stand	2 mois	34 968,00
		<b>somme :</b>	<b>34 968,00 €</b>

*Politique : A08 Promotion et rayonnement*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-480	Création Carte de Vœux 2015	3 mois	15 000,00



		<b>somme :</b>	<b>15 000,00 €</b>
--	--	----------------	--------------------

**Politique : C03 Formation des jeunes**

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-265	Villepreux - Collège Léon Blum - MOE rénovation courants faibles	1 an	11 280,00
2014-47	VERNOUILLET - Collège Emile Zola - Réfection des salles de sciences, courants faibles, éclairage	3 ans	97 500,00
2013-574	GUYANCOURT - Collège P. Eluard Désamiantage des sols, toitures, terrasses, réglementation accessibilité et incendie - MOE	2 ans	110 069,99
2013-575	GUYANCOURT - Collège P. Eluard Désamiantage des sols, toitures, terrasses, réglementation accessibilité et incendie - CT	2 ans	5 000,00
2013-576	GUYANCOURT - Collège P. Eluard Désamiantage des sols, toitures, terrasses, réglementation accessibilité et incendie - SPS	2 ans	2 780,00
		<b>somme :</b>	<b>226 629,99 €</b>

**Politique : C05 Culture et patrimoine**

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-170	Restauration d'une dalle funéraire à l'église St-Germain-de-Paris de Condé-sur-Vesgre	8 mois	4 560,00
2014-171	Restauration de boiseries du choeur et de la nef à l'église St-Germain-de-Paris de Condé-sur-Vesgre	8 mois	27 764,00

2014-172	Restauration du tableau La bataille du 25 septembre 1915 à la mairie de Courgent	5 mois	5 030,00
2014-176	Restauration du tableau La Vierge du pilier à l'église Saint-Martin de Mareil-sur-Mauldre	5 mois	2 360,00
2014-169	Restauration des tableaux Annonciation et sainte Barbe à l'église Saint-Sébastien de Boissy-Sans-Avoir	1 an	7 500,00
2014-173	Restauration du tableau Nativité à l'église Saint-Germain-de-Paris de Goupillières	10 mois	10 915,00
2014-174	Restauration du tableau saint Ortaire à l'église Saint-Germain-de-Paris de Goupillières	10 mois	6 600,00
2014-175	Restauration du tableau La condamnation de saint Denis à l'église Saint-Denis du Mesnil-Saint-Denis	1 an	14 000,00
2014-183	Restauration du tableau Adoration des bergers à l'église Saint-Vigor de Marly-Le-Roi	10 mois	6 050,00
2014-191	Restauration du tableau portrait de Saint-Vincent de Paul à l'hôpital de Saint-Germain-En-Laye	8 mois	4 195,00
2014-192	Restauration d'un secrétaire à abattant Directoire à l'hôpital de Rambouillet	8 mois	5 600,00
2014- 367	Réalisation d'une médiation scientifique (exposition Mathissime)	8 mois	24 480,00
2014-410	Location de l'exposition Mathissime	10 mois	36 200,00
		<b>somme :</b>	<b>155 254,00 €</b>

*Politique : D01 Compétences humaines*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-314	Accompagnement maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap psychique	3ans	120 000,00
		<b>somme :</b>	<b>120 000,00 €</b>

*Politique : D02 Système d'information*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-512	Maintenance et évolution du progiciel Micromusée	4 ans	120 000,00
2014-541	Maintenance et évolution de l'applicatif internet PerfOrm	4 ans	50 000,00
2014-542	Maintenance et évolution du progiciel A2f	3 ans	36 000,00
		<b>somme :</b>	<b>206 000,00 €</b>

*Politique : D03 Moyens de fonctionnement*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2014-454	Spectacle de fin d'année	6 mois	90 000,00
2014-393	Fourniture de vitres et de matériaux associés pour les services du Département	4 ans	80 000,00
2014-325	Fourniture de machines outils Lot 2 perceuse fraiseuse	3 mois	4 824,77
2014-407	Fourniture de matériaux et produits associés pour les services du Département des Yvelines	4 ans	80 000,00
2014-443	Montesson Parc Départemental - Installation bâtiment modulaire	3 mois	24 220,00
2014-181	CHANTELOUP LES VIGNES - Maison de l'Emploi - Exploitation des installations de génie climatique	4 ans	25 608,00
2014-324	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT Fournitures de machines outils - Lot 1 : Fourniture d'une scie à panneaux verticale avec groupe d'aspiration	3 mois	30 750,05
2014-325	ENSEMBLE DU DEPARTEMENT Fournitures de machines outils - Lot 2 : Fourniture d'une perceuse fraiseuse	3 mois	4 824,77
2014-507	étude de sécurité publique relative au projet de parc	6 mois	14 400,00
		<b>somme :</b>	<b>354 627,59 €</b>

## SOMMAIRE

<i>Communications de Monsieur le Président du Conseil général</i> .....	1
<i>Personnes âgées ou handicapées. Remises gracieuses de dettes</i> .....	2
<i>Politique d'insertion. Création d'un groupement d'intérêt public (GPI). Agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département</i> .....	2
<i>Politique d'insertion. Subvention à l'association « L'Ecole de la deuxième chance »</i> .....	4
<i>Modalités d'ouverture des crédits 2015</i> .....	5
<i>Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne</i> .....	5
<i>1) - Garantie d'emprunt en faveur de la SA HLM Domaxis pour une opération de démolition-construction de 77 logements à Ecquevilly. 2) - Modification de la garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM OSICA pour une opération de logements à Fontenay-Le-Fleury. 3) - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM ICF La Sablière pour une opération de construction de logements à Sartrouville. 4) - Garantie d'emprunt en faveur de la SIEMP pour une opération de construction de 5 logement à La Celle-Saint-Cloud. 5) - Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM DOMNIS pour une opération de 53 logements à Maisons-Laffitte.6) - Garantie d'emprunt en faveur de la société d'HLM VILOGIA pour une opération d'acquisition de 45 logements à Maisons-Laffitte. 7) - Garantie d'emprunt en faveur de l'association FREHA pour une opération de construction de 4 logements à Vicq</i> .....	6
<i>Adaptation des moyens : suppression d'emplois</i> .....	7
<i>Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables</i> .....	7
<i>Modification des résultats du compte administratif 2013 de la Maison de l'Enfance des Yvelines</i> .....	8
<i>Bonification du taux de subvention des contrats départementaux. Communes bénéficiaires au titre de l'exercice 2015</i> .....	8
<i>Garantie d'emprunt en faveur de la SA HLM France Habitation pour une opération de réhabilitation lourde de la cité du Petit Bois, composée de 380 logements à Carrières-sur-Seine</i> .....	8
<i>Demande d'une « subvention globale » du Fonds Social Européen (FSE) et stratégie européenne du Département</i> .....	8
<i>Attribution de frais de représentation aux agents occupant un emploi fonctionnel</i> .....	9
<i>Route départementale 177 à Ablis. Aliénation à titre onéreux d'une parcelle départementale et constitution d'une servitude de passage</i> .....	9
<i>Déclassement du domaine public départemental de certains tronçons de la RD 20 et de la RD61 à Houdan en vue de leur classement dans la voirie communale. Classement de certaines voies communales dans le domaine public départemental : rue des Remparts, rue du Clos de l'Écru et section ouest de la rue des Vignes</i> .....	10
<i>Transfert de propriété des collèges appartenant à l'Etat à Saint-Germain-en-Laye et Versailles</i> .....	10
<i>Aide départementale à la création de lignes régulières de transport public routier de voyageurs. Aide incitative au titre des déficits d'exploitation 2013</i> .....	10
<i>Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. 3<sup>ème</sup> répartition 2014</i> .....	10
<i>Appel à projets relatif au domaine départemental des Bréviaires</i> .....	11

<i>Tramway guidé sur pneus Châtillon-Vélizy Viroflay. Section de surface. Protocole transactionnel avec le groupement d'entreprises Chantiers modernes constructions/Eurovia IDF. Marché N° 2009-1074</i> .....	12
<i>Préfecture des Yvelines. Convention relative à la participation financière du Département à la rénovation du plafond du grand salon de la Préfecture</i> .....	13
<i>Plan Yvelines Seine. Croisières Pédagogiques. Année scolaire 2014/2015</i> .....	14
<i>Aide à la résidence territoriale d'artiste</i> .....	14
<i>Aide exceptionnelle pour la réalisation d'un diorama historique commémorant le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Mantes-La-Jolie</i> .....	14
<i>Musique : soutien complémentaire au Centre de ressources yvelinois pour la musique (CRY), subvention à l'association Opus Yvelines et aide exceptionnelle à l'association Blues-sur-Seine</i> .....	15
<i>Sauvegarde du patrimoine communal. Soutien aux communes de Breuil-Bois-Robert, Feucherolles, Goupillières, Le Vésinet et Maule</i> .....	15
<i>Construction du collège « Camille du GAST » d'Achères. Travaux liés aux abords du collège. Avenant n°1 à la convention signée avec la commune le 29 juin 2011</i> .....	15
<i>Convention de coopération avec l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du master 2 professionnel Métiers de la culture, archives</i> .....	16
<i>Exposition temporaire « Maurice Denis - Des Nabis à la spiritualité sacrée » à Rome. Convention de partenariat avec la Superintendance de la Galerie nationale d'art moderne et contemporain</i> .....	16
<i>Subvention de fonctionnement à la Fédération française de cyclisme pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme sur piste</i> .....	16
<i>Subvention d'investissement à l'association « l'Envol" APEI du Mantois pour travaux de remise aux normes de sécurité</i> .....	17
<i>Contrat Social de Territoire d'Achères 2014-2016 et avenant n 1 au Contrat Social de Territoire de Chatou 2013-2015</i> .....	17
<i>Prise en compte du handicap psychique chez la personne âgée ou handicapée. Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens</i> .....	17
<i>Contrat Social de Territoire de Mantes-La-Jolie 2014-2016</i> .....	18
<i>Etablissements sociaux et médicosociaux relevant de la compétence du Département des Yvelines. Nouveau dispositif d'attribution des subventions d'investissement</i> .....	18
<i>Contrat Social de Territoire de Limay 2015-2017</i> .....	18
<i>Clarification du cadre départemental de l'accueil familial des personnes âgées et des personnes handicapées</i> .....	19
<i>Convention 2014-2015 avec l'association Baby Loup. Activité d'accueil d'urgence à la crèche (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)</i> .....	19
<i>Plan d'action départemental 2015-2017 en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile agréés pour l'assistance aux personnes âgées et en situation de handicap. Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</i> .....	20
<i>Coordonnations gérontologiques locales. Contrats types d'objectifs et de moyens pluriannuels</i> .....	20
<i>Avenants de prolongation des conventions tripartites avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH 78) et les gestionnaires des coordinations handicap locales</i> .....	21
<i>Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Convention transitoire et subvention pour le programme d'actions 2014</i> .....	21

<i>Dispositif économique en faveur de l'agriculture. 1) - Protection intégrée du blé. Campagne culturale 2014-2015. 2) - Soutien aux organismes agricoles 2014. 3) - Calamités agricoles. Subventions exceptionnelles</i> .....	22
<i>Dispositif économique en faveur de l'agriculture. 3<sup>ème</sup> appel à projets 2014</i> .....	22
<i>Attribution de subventions au titre des syndicats mixtes - COBAHMA- SMAGER - SMSO.</i> .....	22
<i>Convention de partenariat avec « IngenierY' » 2014-2015</i> .....	23
<i>Espaces Info Energie (EIE). Subventions 2014</i> .....	23
<i>Adoption du plan d'actions PCET « Patrimoine et Compétences » 2014-2018 et des orientations du PCET « Territoire »</i> .....	24
<i>Aide à la recherche et développement. Soutien aux programmes des pôles de compétitivité. Subvention à « Vectrawave » (18<sup>ème</sup> appel à projets)</i> .....	24
<i>Parc paysager et récréatif à Carrières-sous-Poissy « Parc du Peuple de l'Herbe » : Convention avec la CA2RS et cession d'une parcelle de terrain à l'EPFY pour le compte de l'EPAMSA</i> .....	24
<i>Développement, gestion et promotion des itinéraires de randonnée pédestre. Subvention à la Fédération Française de Randonnée Pédestre</i> .....	25
<i>Convention d'objectifs et de moyens avec Yvelines Tourisme. Subvention de fonctionnement 2015. Délégation à la Commission permanente</i> .....	25
<i>Convention triennale d'objectifs et de moyens avec le Relais départemental des gîtes. Subvention de fonctionnement 2015. Délégation à la Commission permanente</i> .....	26
<i>Avis du Conseil général des Yvelines sur la création d'un pôle métropolitain en Seine aval</i> .....	26
<i>Etablissement public foncier des Yvelines. Avis sur le projet de décret de fusion</i> .....	26
<i>Dispositif d'aide à l'équipement pour un accès internet par satellite en zone blanche</i> .....	28
<i>Contrats ruraux pour les communes d'Auffreville-Brasseuil et Orvilliers. Prorogation des contrats ruraux de Dampierre-en-Yvelines et Thiverval-Grignon</i> .....	28
<i>Contrats de développement de l'offre résidentielle. Prorogations des contrats du Mesnil-Saint-Denis et de Fontenay-Le-Fleury. Résidences sociales et étudiantes : prorogation d'une subvention</i> .....	29
<i>Contrats départementaux pour la communauté de communes des Portes d'Ile-de-France, Verneuil-sur-Seine, Voisins-Le-Bretonneux et Rambouillet. Prorogation de la subvention à la commune de Bonnières-sur-Seine</i> .....	30
<i>Soutien du Conseil Général des Yvelines à la candidature de la France pour l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025 (vœu)</i> .....	30
<i>Communication des marchés notifiés entre le 10 novembre 2014 et le 10 décembre 2014 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. L3221-11 du Code général des collectivités territoriales</i> .....	32

